

MONOGRAPHIE DE MELLE BARBAT

Le village de Saint-Jean de Verges, grâce à sa situation géographique, est un poste stratégique clé, qui dès l'époque gallo-romaine connut une occupation humaine.

A cette époque en effet, Saint-Jean de Verges était une sorte d'avant-poste qui séparait les conquérants (les **Romains**) des indigènes (un peuple appelé les **Sociates**)

Une bataille, opposant l'armée romaine dirigée par Crassus un lieutenant de César, aux Sociates eut lieu dans le vallon de Saint-Jean de Verges, à l'issue de laquelle, les Romains vainqueurs établirent un camp retranché sur la crête calcaire qui surplombe le village actuel. Ils bénéficiaient là d'une position stratégique remarquable leur permettant de dominer et de surveiller les plaines du nord et du nord-est d'une part et d'autre part la ville principale des Sociates : Foix.

Des fouilles archéologiques ont permis de mettre à jour les vestiges du camp gallo-romain et de la Tour d'Ope qui se situent effectivement sur la crête rocheuse qui domine le village.

De plus, de nombreuses pièces de monnaie, des médailles, soit insulaires soit impériales, ont été retrouvées, au village même, témoignant de l'occupation humaine et de la présence romaine.

Le village fut donc occupé très tôt dans l'histoire, aussi est-il intéressant de savoir ce que fut le village au moyen âge, d'en faire la présentation géographique et topographique, et de poser le problème de la puissance seigneuriale et du statut des habitants.

Présentation géographique et topographique du village

Saint-Jean de Verges est un village situé en Ariège, au nord de Foix, sur la route qui va de Foix à Pamiers. Il est limité par les communes de Varilhes au nord, Dalou à l'est l'Herm au sud, Crampagna à l'ouest.

Saint-Jean de Verges se situe à l'extrémité d'une plaine à 380 m d'altitude en aval du défilé du Pas de Labarre qui sépare les régions montagneuses du haut pays de Foix et les plaines du nord, en direction de Toulouse. Le village étale ses maisons de chaque côté de la nationale 20. Il est de taille modeste, composé de groupes de maisons séparés par des jardins ou des cours.

Le plan cadastral du village, établi en 1845 ne permet pas de distinguer l'emplacement d'un château qui est cependant mentionné dans le tome VI de *l'Histoire générale du Languedoc*, à propos d'une querelle opposant le comte de Foix Raimond Roger à Simon de Montfort en 1216 : « le commissaire indiqua l'église de Saint-Jean de Verges qui avec la ville et le château de ce nom étaient alors au pouvoir de l'Eglise romaine..... ».

Peut-être a-t-il existé un château dont il ne reste rien de nos jours et dont on ne trouve pas trace dans les documents. Il se serait situé dans le village même, mais il est plus vraisemblable qu'il s'agisse de la tour d'Ope, cette tour gallo-romaine qui aurait été reconstruite au moyen-âge comme l'affirme Adelin Moulis dans son livre : « *Vieux sanctuaires ariégeois* ».

Par contre, le plan cadastral permet de noter, au nord du village, l'emplacement de l'église qui construite au XII^{ème} siècle est conservée presque intacte de nos jours : à l'extérieur, les murailles ont été seulement surélevées pour permettre l'aération des voûtes sur lesquelles les tuiles de la toiture reposaient directement avant cet exhaussement. Il s'agit d'une très belle église, certainement la plus

belle de l'Ariège, bâtie en grès brunâtre sur l'emplacement d'un ancien édifice wisigothique, lui-même précédé d'une construction romaine.

Le cimetière, bordé par la départementale 624 d'un côté et de l'autre par un chemin qui longe l'Ariège, est contigu à l'église. Celle-ci se compose d'une seule nef terminée par une abside ronde éclairée par trois fenêtres et de deux chapelles s'ouvrant sur la nef ce qui forme une sorte de transept.

Il existe deux portes romanes, l'une au sud conduisant dans la cour du presbytère, l'autre au nord ouvrant sur le cimetière. Cette église fut élevée au rang de prieuré de l'abbaye de Saint-Volusien en 1104 au même titre que celles de Vals et d'Unac. Actuellement une maison contiguë au presbytère porte encore le nom de prieuré, qui à l'origine s'étendait à tout le presbytère.

L'église de Saint-Jean de Verges est certainement la plus belle église romane d'Ariège.

Il semble que le terme de « ville » ne soit pas vraiment approprié à Saint-Jean de Verges qui comme on le voit sur le plan cadastral de 1845, est un village de dimensions modestes et avec relativement peu de maisons d'habitation Saint-Jean de Verges n'était certainement pas plus étendu au moyen-âge.

Aussi, peut-on supposer que sous le terme de « ville », les auteurs de ***l'Histoire générale du Languedoc*** désignaient Saint-Jean de Verges et les localités environnantes. Plus probablement le terme de « ville » est synonyme de village ou localité. Les maisons se situent de part et d'autre de la RD 624, autrefois appelée « Route royale de Toulouse en Espagne », puisque Saint-Jean de Verges est en effet un lieu de passage obligatoire pour les toulousains qui se rendent en Andorre.

On sait, par le récit de Pierre André de Ravenac, religieux observantin de la fin du XVI^{ème} siècle que Philippe Clostrac, recteur de Saint-Jean de Verges, fut un des vingt-six recteurs du pays de Foix qui à l'instigation d'Hector de Mazamet, curé de Foix, firent profession publique de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin un peu avant 1104. A partir de cette date, l'église de Saint-Jean de Verges devint le siège d'un prieuré desservi par un vicaire perpétuel dépendant de l'abbaye de Saint-Volusien. (En 849 Charles le Chauve donna un diplôme par lequel il soumit au monastère de Saint Tibéry, de règle bénédictine, celui de Saint-Volusien. Ce dernier resta sous la dépendance du monastère de Saint Tibéry jusqu'en 1104 date à laquelle il fut soumis à la règle de Saint-Augustin.)

Le prieuré de Saint-Jean de Verges dépendait de l'abbaye de Saint-Volusien de Foix. Le prieur était un personnage important : il s'agissait d'un moine chargé d'administrer son prieuré qui était en quelque sorte une « maison » de l'abbaye mère Saint-Volusien de Foix.

Souvent, les prieurs supplantaient les recteurs séculiers et fournissaient des religieux aux paroisses pour remplir les fonctions de curé. L'exercice par les prieurs et chanoines réguliers de ces bénéfices à charge d'âmes fut, à toutes les époques, la source de nombreux abus et l'occasion d'un fort relâchement de la discipline ecclésiastique.

Différents canonistes condamnèrent cet abus. Le Concile de Trente renouvellera cette condamnation, dénonçant l'esprit de lucre que développait la possession de pareils bénéfices. Selon J.Poux et R.Rouge les prieurs de Saint-Jean de Verges versèrent dans ces abus, avec autant moins de peine que dès 1104, dans l'acte de constitution du prieuré, « ils s'étaient réservés le produit des revenus, abstraction faite de la portion constituée aux vicaires desservants » et qu'ils restèrent toujours propriétaires de leur bénéfice.

Il faut cependant noter que ces deux auteurs ne donnent pas la preuve de cela, aussi peut-on mettre en doute cette affirmation : les prieurs de Saint-Jean de Verges percevaient une part des dîmes mais cela ne signifie pas qu'ils commettaient les abus.

Poux J et R ; Rouges, dans leur « notes sur un sarcophage roman découvert à Saint-Jean de Verges » relatent la découverte dans le jardin du presbytère de Saint-Jean de Verges d'un sarcophage sculpté, en marbre blanc des Pyrénées, qui peut être attribué à la première moitié du XIIème siècle. Les auteurs ont : « *la conviction que ce sarcophage renferme le corps d'un des premiers prieurs de Saint-Jean de Verges* » et ce pour trois raisons :

- l'enfouissement du corps à contact direct avec la terre est le résultat d'une pratique de discipline régulière qui prescrit l'humidité dans la mort.
- l'absence de tout objet métallique d'équipement, de parure ou de vêtement confirme les détails connus sur la sépulture des personnes vivant de la vie régulière, qui étaient toujours ensevelies revêtues de l'habit de leur ordre, la tête et les pieds nus.
- la magnificence de la sépulture qui paraît incompatible avec la pauvreté d'un simple moine, ne l'est pas avec l'importance d'un chanoine régulier, investi de la dignité de prieur.

Poux J. et R. Rouges avancent donc l'hypothèse qu'un des premiers prieurs de Saint-Jean de Verges, assez riche pour cela, ait fait sculpter de son vivant, la sépulture somptueuse dans laquelle il a été inhumé plus tard.

En fait, il faut bien voir que déjà avant 1104 le village de Saint-Jean de Verges dépendait de la puissance ecclésiastique puisqu'aux alentours de 1062, Bernard, Comte de Foix, donna à Saint-Volusien le village de Saint-Jean de Verges (Sanctus Joanes de Virginibus), avec les « dixmes » et les prémices. Ceci correspond au mouvement par lequel l'Eglise tentait de récupérer les dixmes et les prémices dont la perception était tombée entre les mains des laïcs. Mais la présence d'un prieuré à Saint-Jean de Verges n'empêchait pas la puissance seigneuriale laïque d'être présente.

Le Comté de Foix :

Saint-Jean de Verges faisait partie du Comté de Foix. Les Comtes étaient aussi seigneurs du village, sauf dans la période de la guerre des albigeois lorsque l'armée de Simon de Montfort se fut emparée des territoires situés au-delà du Pas de Labarre. En 1202, en effet, Simon de Montfort assiégea le château de Foix, assigna bataille au Comte de Foix Roger Bernard dans la plaine de Saint-Jean de Verges, rasa le château de Labarre avec la Tour d'Ope et d'autres importantes places.

A partir de cette date, la plaine de Saint-Jean de Verges fut presque constamment occupée par l'armée de la Croisade et le village passa sous l'autorité de l'Eglise romaine. A la suite du traité de Meaux imposé au comte de Toulouse, celui s'engagea à combattre le Comte de Foix et se saisit en qualité de suzerain des domaines du comte de Foix jusqu'au Pas de Labarre. Il y établit des baillis pour gouverner en son nom.

Ces territoires ne furent rendus au Comte de Foix qu'un an plus tard, après qu'il se soit rendu à l'église de Saint-Jean de Verges pour se soumettre au vice légat du pape et à Mathieu de Marli, lieutenant du Roi dans la province, le 16 juin 1229. Après l'épisode de la guerre des albigeois, le village revint donc au Comte de Foix et fit partie de la châtellenie de Foix. Cependant, le Comte de Foix ne résidait pas au village de Saint-Jean de Verges et il devait avoir un représentant sur place. Les sources ne mentionnent pas ce personnage.

Guilhem de Montaut :

La puissance seigneuriale laïque s'étendait aussi à un autre seigneur, vassal du Comte de Foix, à qui il rendit hommage le 19 février 1401 dans la chapelle de l'abbaye de Foix : « Guilhem de Montaut,

donzel, rendit hommage à Archambaud et à Isabelle, comte et comtesse de Foix, pour la part que en lo loc de la Terrasse, *los homes que ha à Sent Johan de Verges*, pour la part que ha à Marcelhas, ... »

Dufour de Maluquer qui relate cet épisode dans son « *Rôle des jeux du Comté de Foix en 1390*, traduit le mot « homes » par vassaux ou censitaires ce qui signifie qu'à Saint-Jean de Verges les habitants dépendaient de Guilhem de Montaud auquel ils devaient, semble-t-il des redevances.

Il ne faut pas s'étonner de trouver deux seigneurs à Saint-Jean de Verges. Guilhem de Montaud apparaît assez tardivement et il ne fut qu'un vassal du Comte de Foix ; il n'en a pas eu ni la puissance ni sans doute la richesse. Quoiqu'il en soit on retrouve cette situation, avec plusieurs seigneurs dans d'autres villages.

Les habitants : leur statut

D'après ce que l'on sait sur la puissance seigneuriale et les droits seigneuriaux, l'on peut déterminer le statut des habitants qui semble-t-il sont des paysans. Saint-Jean de Verges est en effet une plaine fertile, propice à l'agriculture, aussi le travail de la terre devait-il être l'activité essentielle des habitants du village au moyen-âge. On sait qu'ils payaient les dîmes et les prémices au clergé et qu'ils étaient redevables d'au moins deux seigneurs Guilhem de Montaut et le comte de Foix.

Cependant, il semble que la population de Saint-Jean de Verges n'était pas nombreuse. Dufour de Maluquer en effet dans son « *rôle des jeux du comté de Foix* » en 1390, établit la liste des feux allumants c'est à dire des ménages ou des familles du village ; en voici le résultat :

Sant Johan de Verges

[Home] de mossen : lo rictor

[Homes] de gentil P Colom

Ramon de Sent Johan

Ramon del Lac

Soma II foex, mieg (deux feux et demi)

La maison d'un « home de gentil » n'était comptée, en matière d'imposition que pour un demi-feu au profit du suzerain, l'autre part revenant au seigneur particulier. La maison d'un « home de mossen » valait en principe un feu entier.

Les homes de mossen étaient censitaires immédiats du comte de Foix, les hommes de gentil l'étaient d'un seigneur particulier. Si l'on considère qu'un feu représente en moyenne 4 personnes Saint-Jean de Verges aurait compté en 1390 14 habitants¹ ce qui est très faible. Le village fut même déserté par la suite comme en témoigne Dufour de Maluquer « cette localité était abandonnée et inhabitable longtemps avant 1445 » très certainement à la suite d'une épidémie de peste. Beaucoup de questions restent sans réponse en raison d'un problème de sources, d'absence de véritables documents tels que Charte de coutume, charte à donation par exemple qui rendent très difficile l'étude du village au moyen âge et surtout ne permettent pas d'établir précisément le statut des habitants : avaient-ils d'autres activités que l'agriculture ? Avaient-ils une organisation municipale ? Autant de questions qui restent sans réponse.

¹ Saint-Jean de Verges comptait :

4 feux (**17 habitants**) en 1390

0 feu (**0 habitant**) vers 1445

101 feux (**404 habitants**) en 1763 (Saint-jean de Verges, Marseillas et La Terrasse)

476 habitants en 1804

555 habitants en 1896